



B A R È M E S

TRANSACTIONS

Sauf clause particulière, les honoraires applicables sur le prix, sont usuellement dus par le MANDANT, c'est à dire e VENDEUR. Les honoraires dus seront ceux inscrits sur le mandat de vente.

<u>CALCUL DES HONORAIRES</u>	<u>LA TRANSPARENCE DES HONORAIRES</u>
<ul style="list-style-type: none">✓ Forfaitaire jusqu'à 95 000 Euros✓ Sur la base de 8 % TTC à partir de 95 001 Euros✓ Sur la base de 7 % TTC à partir de 180 000 Euros✓ Sur la base de 6 % TTC à partir de 300 000 Euros✓ Sur la base de 5 % TTC à partir de 500 000 Euros✓	<p>Les honoraires représentent l'ensemble des services CENTURY 21 France définis avec le vendeur, c'est-à-dire les actions d'analyses, de promotions, de suivis, de conseils, rédactions d'actes...</p> <p>Le Service client peut être différent d'une agence à l'autre. Forfaitaire jusqu'à 95 000 Euros</p>

ILS SE DIVISENT COMME SUIV :

- ✓ TVA en vigueur : 20,00 % Budget télévisé, promotion nationale du réseau CENTURY 21 France : 8 % Charges et impôts relatifs à tous types de commerces Budget publicitaire investi dans la promotion régionale et locale : 10 % Le restant constitue le seul revenu de vos conseillers CENTURY 21, agents commerciaux, uniquement rémunérés à la commission.

BAREME D'HONORAIRES (Applicable à compter du 08^{er} Avril 2008)

PRIX DE VENTE (Euro)	COURTAGE (Euro)
De 0 à 30 000 euros	4 500 TTC
De 30 001 à 95 000 euros	7 500 TTC
A partir de 95 001 euros	8 % TTC du prix de vente
A partir de 180 000 euros	7 % TTC du prix de vente
A partir de 300 000 euros	6 % TTC du prix de vente
A partir de 500 000 euros	5 % TTC du prix de vente

L O C A T I O N

T.V.A en vigueur au 01/01/2014 au taux de 20.00 %

BAREME LOCATION HABITATION	HONORAIRES T.T.C
<p>I. HONORAIRES D'INSTALLATION LOCATAIRE Zone « tendue »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partie LOCATAIRE (de visite, constitution du dossier de rédaction du contrat) - Etat des lieux - Partie PROPRIETAIRE (d'entremise et de négociation, de visite, de constitution de dossier, de rédaction du contrat) - Etat des lieux 	<p>10 Euros TTC par m2 loué</p> <p>3 Euros TTC par m2 loué</p> <p>10 Euros TTC par m2 loué</p> <p>3 Euros TTC par m2 loué</p>
<p>II. HONORAIRES DE REDACTION DU BAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bail local d'habitation - Bail garage - Bail commercial 	<p>200,00 € TTC</p> <p>100,00 € TTC</p> <p>200,00 € TTC</p>
<p>III. HONORAIRES ETAT DES LIEUX : (A la charge du demandeur souhaitant se faire représenter, hors prestation d'installation du locataire)</p> <p>A Honoraires d'état des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux d'habitation et commerciaux - Locaux meublés <p>B Honoraires de pré état des lieux</p>	<p>250,00 € TTC</p> <p>350,00 € TTC</p> <p>150,00 € TTC</p>
<p>IV. HONORAIRES DE CONSEIL ET D'EXPERTISE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Administration de Biens - Gestionnaire Administration de Biens - Assistante – Secrétaire Administration de Biens 	<p>130,00 € TTC</p> <p>100,00 € TTC</p> <p>90,00 € TTC</p>
<p>V. AUTRES HONORAIRES ENCOURS DE BAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenant au Bail 	<p>250,00 € TTC</p>

HONORAIRES

GESTION LOCATIVE

T.V.A en vigueur au 01/01/2014 au taux de 20.00 %

BAREME DE LOCATION HABITATION	HONORAIRES T.T.C
<p>I. <u>GESTION LOCATIVE COURANTE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de base Option 1 Reversement de fonds trimestriels - Gestion de base Option 2 Reversement de fonds mensuels - Service Standard (gestion de base option 2 plus IIIA, IIIB, IIIC) - Service Plus (gestion de base option 2 plus IIIA, IIIB, IIIC, IIID, IIIE1) - Service Premier (gestion de base option 2 plus IIIA, IIIB, IIIC, IIID, IIIE1) Avec un minimum de 1 500 € / Mois <p>Avec un maximum de 15 000 € / Mois (1) pourcentage appliqué aux sommes encaissées</p>	<p>6,5 % TTC (1) 7,5 % TTC (1) 8,5 % TTC (1) 9,5 % TTC (1) 10 % TTC (1)</p>
<p>II. <u>GARANTIE COMPLEMENTAIRES (engagement de Service)</u></p>	<p>OFFERT</p>
<p>III. <u>PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</u></p> <p>A) Gestion financière complémentaire (par bien loué)</p> <p>B) Déclaration fiscales (par bien loué)</p> <p>C) Gestion technique petit entretien et entretien courant (par bien loué)</p> <p>D) Gestion des sinistres Gestion administrative et financière (par dossier) Expertise (temps passé)</p> <p>E) <u>Recouvrement gestion précontentieux et contentieux</u> E.1. Recouvrement précontentieux et contentieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement administratif de l'impayé - Lettre simple de relance - Lettre Recommandée - Commandement article 819 + Frais d'Huissier - Assignation et obtention de titre exécutoire + Frais d'Avocat - Recouvrement amiable (pourcentage des sommes encaissées) <p>E.2 Exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du titre exécutoire et exécution + Frais d'Avocat <p>F) <u>Gestion technique gros entretien et travaux Supérieurs à 1 525 €</u> F.1 Radiographie du bien loué + Architecte F.2 Travaux de l'étude à la réalisation (sur montant H.T. des travaux)</p>	<p>61,00 € TTC 76,00 € TTC 76,00 € TTC 92,00 € TTC 61,00 € TTC / heure</p> <p>61,00 € TTC 5,00 € TTC 15,00 € TTC 107,00€ TTC 170,00 € TTC 3,5 % TTC</p> <p>152,00 € TTC 91,00 € TTC</p> <p>3,5 % TTC</p>

G E S T I O N L O C A T I V E

T.V.A en vigueur au 01/01/2014 au taux de 20.00 %

BAREME LOCATION HABITATION	HONORAIRES T.T.C (Euro)
IV. <u>SERVICES COMPLEMENTAIRES</u>	
A.1 Assurance loyers impayés, protection juridique, détériorations	2,50 % TTC
A.2 Assurance inoccupation	2,80 % TTC
V. <u>AUTRES</u>	
A. Prestations particulières (taux horaire) - Directeur Administration de Biens - Gestionnaire Administration de Biens - Assistante secrétaire Administration de Biens	130,00 € TTC/ heure 100,00 € TTC 90,00 € TTC
B. Présence Assemblée de Copropriété	75,00 € TTC
C. Constitution dossier ANAH	100,00 € TTC
D. Gestion des indivisions (par co indivisaire)	10,00 € TTC
E. Honoraires d'états de lieux taux prévu au contrat majoré de (à la charge du demandeur souhaitant se faire représenter hors prestation d'installation du locataire) :	
1. Locaux d'habitation et commerciaux	250,00 € TTC
2. Locaux meublés	350,00 € TTC
3. Pré état des lieux	150,00 € TTC

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société